

PAR COURRIEL

Le 19 décembre 2024

DEMANDEUR

N/Réf. : 202408-68

Objet : Demande d'accès à l'information

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès à l'information reçue le 30 août 2024, ainsi qu'à la décision partielle du 30 septembre 2024.

La recherche a permis de repérer des documents concernant votre demande qui vous sont accessibles. Vous les trouverez ci-joints.

Sur réception de ces documents, vous remarquerez toutefois que nous avons soustrait certains renseignements, comme le permet l'article 14 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), ci-après Loi sur l'accès. En effet, nous avons retranché les renseignements personnels, lesquels sont confidentiels au sens des articles 23, 24, 53 et 54 de cette loi.

De plus, comme nous le permet l'article 14 de la Loi sur l'accès, nous ne vous transmettons pas les documents dont les renseignements non accessibles en forment la substance, lesquels sont visés par le second alinéa de l'article 9, ainsi que des articles 23 et 24.

Par ailleurs, nous vous informons que votre demande relève également de la compétence d'Investissement Québec, du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, de la Ville de Rouyn-Noranda et de l'École des technologies supérieures. Conformément à l'article 48 de la Loi sur l'accès, nous vous référons à la personne responsable de l'accès aux documents de ces organismes :

Investissement Québec

Madame Danielle Vivier
Directrice
Protection des renseignements personnels,
accès à l'information et ombudsman
1001, boulevard Robert-Bourassa, bureau 1000
Montréal (Québec) H3B 4L4
responsable.acces@invest-quebec.com

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

Monsieur Martin Dorion
Directeur principal des services-clients de renseignements
675, boulevard René-Lévesque Est, 29^e étage, boîte 13
Québec (Québec) G1R 5V7
acces@environnement.gouv.qc.ca

Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie

Monsieur Pierre Bouchard
Secrétaire général
710, place D'Youville, 6^e étage
Québec (Québec) G1R 4Y4
accesinformation@economie.gouv.qc.ca

Ville de Rouyn-Noranda

Maître Angèle Tousignant
Accès aux documents et greffière
100, rue Taschereau Est
Case postale 220
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5C3
angele.tousignant@rouyn-noranda.ca

École des technologies supérieures

Monsieur Cédric Pautel
Secrétaire général
1100, rue Notre-Dame Ouest, bureau A-3150
Montréal (Québec) H3C 1K3
acces.info@etsmtl.ca

De plus, nous vous avisons que votre demande est toujours en cours de traitement, et ce, malgré notre diligence. Ainsi, lorsque le traitement de votre demande sera terminé, nous vous ferons parvenir une décision amendée, avec ou sans document, le cas échéant.

Nous vous indiquons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La responsable de l'accès à l'information,

Original signé par

Matilde Thérroux-Lemay

p. j. : 3

La zone d'innovation minière | Un projet d'envergure internationale pour l'avenir de Rouyn-Noranda

Rouyn-Noranda, le 10 mars 2021 – La Ville de Rouyn-Noranda, en collaboration avec ses partenaires, est extrêmement fière de déposer au gouvernement du Québec un ambitieux projet de zone d'innovation minière (ZIM). Porté par plus d'une vingtaine de partenaires publics et privés de Rouyn-Noranda et de l'Abitibi-Témiscamingue, la ZIM représente une opportunité développement à long terme sans précédent qui permettra de faire rayonner les talents, l'expertise et la capacité d'innovation du secteur minier québécois au niveau international.

Issue d'une longue réflexion des acteurs des secteurs minier, de l'éducation, des affaires et de la culture, la ZIM place l'humain au cœur de la transition vers une nouvelle ère minière, plus durable, plus connectée avec son milieu. Située au cœur de la région minière de l'Abitibi-Témiscamingue, Rouyn-Noranda est le territoire d'ancrage par excellence pour la ZIM, mais c'est l'ouverture du secteur minier régional et québécois aux idées novatrices et l'esprit de collaboration naturel entre les partenaires qui font la force de ce projet unique.

Pour la **mairesse, Mme Diane Dallaire**, ce projet phare est prometteur pour l'avenir : « L'industrie minière fait partie de l'ADN de notre ville. C'est avec elle que nous nous sommes construits et que nous continuerons de le faire. Le projet déposé aujourd'hui permettra certes au secteur minier de prendre un essor phénoménal, mais les retombées seront pour l'ensemble de notre population. Plus qu'un espace d'innovation, la ZIM se veut un milieu de vie. Un quartier mixte et convivial où les transports actifs et collectifs seront encouragés et l'environnement naturel valorisé. Situé au cœur de notre cité étudiante, près du Cap d'ours, le concept de la ZIM intègre également une dimension culturelle, caractéristique distinctive de notre ville. »

Dans un contexte de transition énergétique mondiale qui passera notamment par la filière minérale et ses ressources en minéraux critiques et stratégiques, la ZIM se veut la solution pour permettre au Québec de se distinguer. « L'industrie minière mondiale doit innover radicalement pour assurer cette transition dans un contexte de développement durable et d'économie circulaire. Avec la ZIM, nous proposons un processus d'innovation plus cohérent qui permettra à l'ensemble des acteurs d'avancer dans la même direction afin de trouver des solutions applicables maintenant. En mettant au cœur la créativité humaine collective dont Rouyn-Noranda fait preuve depuis sa fondation, la ZIM connectera les entreprises minières et les innovateurs. La ZIM sera un haut lieu de travail collaboratif, une vision d'innovation collaborative, d'intersectorialité et de transition vers un monde plus créatif, plus vert et plus résilient », explique **M. Patrick Martel, vice-président innovation chez Technosub** à Rouyn-Noranda et porte-parole du comité de coordination de la ZIM.

M. Pascal Lavoie, Directeur corporatif, Environnement et infrastructures critique chez Agnico-Eagle et représentant des partenaires industriels de l'Institut de recherche en mines et environnement UQAT-Polytechnique (IRME), collaborateur de premier plan de la ZIM, souligne toute l'importance de ce projet pour permettre à l'industrie minière d'avancer en matière de développement durable : « Tout au long de la dernière année, nous avons eu des échanges très enrichissants entre parties prenantes de divers horizons qui ont montré beaucoup d'ouverture et qui ont conduit à la préparation de ce dossier de qualification.

...2

Comme partenaires de l'IRME nous avons développé des relations de confiance pour aborder de nombreux défis environnementaux. Avec la Zone d'innovation minière, nous pourrions aller encore plus loin. L'économie minérale mondiale est en transition et fait face à des enjeux majeurs en matière de performance dans un contexte de bouleversements climatiques et de préservation des écosystèmes. La transition énergétique va alimenter la croissance de la demande en métaux et minéraux. Pour produire plus de métaux à moindre coût, avec moins d'énergie, en réduisant son empreinte environnementale tout en s'intégrant mieux dans ses milieux d'accueil, l'industrie minière doit innover radicalement. La Zone d'innovation minière de Rouyn-Noranda offre énormément de potentiel pour y arriver ».

L'un des éléments fondamentaux de la ZIM est d'ailleurs la présence de chercheurs de haut niveau dans le domaine minier, ici à Rouyn-Noranda, et leur capacité à travailler avec l'industrie. « En Abitibi-Témiscamingue et bien au-delà, l'UQAT et le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue, par le biais du Centre technologique des résidus industriels (CTRI) et de l'Institut de recherche en mines et en environnement (IRME), représentent des acteurs-clés en termes de recherche dans le domaine de l'environnement et des mines. Nos experts sont renommés internationalement et contribuent à l'avancement des connaissances dans ce domaine porteur. Ceux-ci œuvrent ainsi quotidiennement à trouver des solutions permettant de répondre aux besoins de notre région et plus encore. De plus, la recherche et la notion de partenariat sont intimement liées. En effet, la proximité avec le terrain ainsi que les nombreux partenariats établis entre l'UQAT et le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue avec le milieu permettent des expériences de recherche concrètes qui contribuent à son développement », souligne le **recteur de l'UQAT, M. Vincent Rousson**.

Comme l'affirme le **directeur général du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue, M. Sylvain Blais**, la ZIM pourra également compter sur une main-d'œuvre qualifiée : « Les formations en enseignement supérieur que nous offrons ici, au Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue et à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, qui touchent l'ensemble des secteurs du monde minier, prennent tout leur sens dans une région reconnue pour son potentiel minéral exceptionnel! De nos formations conduisant à des attestations d'études collégiales, en passant par le diplôme d'études collégiales, le baccalauréat ou encore la maîtrise et le doctorat, nos étudiantes et nos étudiants se démarquent dans leurs apprentissages. Quant aux membres de notre personnel enseignant spécialisés dans ce domaine, ils sont reconnus pour le transfert de nouvelles connaissances qui répondent aux besoins réels du secteur minier. Nos programmes, dispensés dans des installations à la fine pointe de la technologie, sont d'ailleurs reconnus à travers le Québec et à l'échelle internationale. »

Les zones d'innovation du gouvernement du Québec

La Ville de Rouyn-Noranda dépose un dossier de candidature de ZIM dans le cadre du programme de Zones d'innovation du gouvernement du Québec qui vise à augmenter la commercialisation des innovations, les exportations, les investissements locaux et étrangers ainsi que la productivité des entreprises. Pour plus de détails : www.rouyn-noranda.ca/ZIM.

- 30 -

Source : Service des communications
819 797-7110, poste 7371
communications@rouyn-noranda.ca



20210505-28-2

<p>Commande</p> <p>Mandataire(s) Nathalie Camden, sous-ministre associée aux Mines</p> <p>Action À titre d'information</p>	<p>Date transmission 2021-05-05</p> <p>Date échéance</p> <p>No classement</p>
---	--

Objet	Projet majeur de zone d'innovation minière à Rouyn-Noranda		
Nature doc.	Courriel, lettre et documents		
Interlocuteur	53-54	Organisme	Ville de Rouyn-Noranda
Date doc.	2021-05-03	Références	
		Destinataire	Jonatan Julien, Ministre

Requérant(e) Jean-François Picard, Secrétaire général
--

Commentaire

Collaborateur(s)
1. Hélène Sauvageau, conseillère stratégique (en c. c. seulement)

Initiales	Date	Initiales	Date	Initiales	Date
_____	_____	<input type="checkbox"/> _____	_____	<input type="checkbox"/> _____	_____
Chef de service		DGRHRI		Autre collaborateur	
_____	_____	<input type="checkbox"/> _____	_____	<input type="checkbox"/> _____	_____
Directeur/Directrice		DGRFMGC		Autre collaborateur	
_____	_____	<input type="checkbox"/> _____	_____	<input type="checkbox"/> _____	_____
Dir. gén. adj.		Affaires juridiques		Secrétariat	
_____	_____	<input type="checkbox"/> _____	_____	<input type="checkbox"/> _____	_____
Directeur général/Directrice générale		Communications		Secrétariat général	

APPROBATIONS			
_____ Sous-ministre ass. ou dir. URSM	_____ Date	_____ Sous-ministre	_____ Date

CABINET DU MINISTRE

53-54

QU'EST-CE QUE LA ZONE D'INNOVATION MINIÈRE DE ROUYN-NORANDA (ZIM)?



Les génies créatifs



Les experts du monde minier



L'industrie minière de demain
+ performante + verte

LA ZIM
L'HUMAIN AU
CŒUR DE LA
TRANSITION

NOTRE OBJECTIF

Devenir LA référence mondiale
en innovation minière

La ZIM : un milieu de vie stimulant pour tous
au coeur de la cité étudiante de Rouyn-Noranda



**Des investissements
publics et privés de
9 milliards d'ici 2050
ICI, CHEZ NOUS!**

- › Nouvelles infrastructures
- › Création d'entreprises
- › Programmes de recherche appliquée
- › Offres de services de soutien à l'innovation et la commercialisation
- › Recherche et développement
- › Formation

rouyn-noranda.ca/ZIM
819 797-7110, poste 7415

Nous suivre (<https://www.lesaffaires.com/dossier/focus-regional-abitibi-temiscamingue/rouyn-noranda-future-plaque-tournante-de-l-innovation-mini-riere/625234#>)

Zone abonné (<http://www.lesaffaires.com/publication/les-affaires>) Profil (<https://www.lesaffaires.com/dossier/focus-regional-abitibi-temiscamingue/rouyn-noranda-future-plaque-tournante-de-l-innovation-mini-riere/625234#>)

les affaires

(<https://www.lesaffaires.com/>)

Vous aimez nos contenus? [Je donne →](#)

(<https://www.lesaffaires.com/contribuer>)

DOSSIER (<https://www.lesaffaires.com/dossier>) > FOCUS RÉGIONAL: ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Rouyn-Noranda, future plaque tournante de l'innovation minière?

Offert par Les Affaires

Édition du 26 Mai 2021

PAR ÉMÉLIE RIVARD-BOUDREAU (<https://www.lesaffaires.com/auteur/emelie-rivard-boudreau/2347>)

Courriel (<mailto:redactionlesaffaires@groupecontext.ca>)



(Photo: courtoisie)

FOCUS RÉGIONAL: ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (<https://www.lesaffaires.com/dossier/focus-regional-abitibi-temiscamingue>). Rouyn-Noranda a franchi un premier pas dans son projet de zone d'innovation minière (ZIM). Le ministère de l'Économie et de l'Innovation a confirmé sa recevabilité et sa direction régionale analyse présentement le projet.

En mars, la Ville a soumis au gouvernement du Québec son projet de ZIM, dans le but de devenir une plaque tournante de l'innovation minière au pays et à l'international. Cette zone jumèlera établissements académiques, laboratoires privés, habitations, espaces verts, équipements sportifs et lieux de rassemblement.

« Le projet suscite une très grande fierté dans la communauté d'affaires et chez nos citoyens. Plusieurs élus et instances ont aussi montré énormément d'intérêt, lance la mairesse, Diane Dallaire. Nous sommes persuadés que le gouvernement du Québec y verra une occasion à saisir. »

Un comité interministériel commencera son analyse autour du 15 juin, qui doit se dérouler jusqu'à l'automne. Par ailleurs, le 11 mai dernier, la Ville a eu la confirmation du financement des gouvernements provincial et fédéral de son centre aquatique, un projet de 20 millions de dollars situé au cœur de la future ZIM.

À SUIVRE DANS CETTE SECTION



(<https://www.lesaffaires.com/dossier/sante-et-securite-au-travail-le-nouveau-normal/davantage-de-jeunes-ont-marre-du-teletravail/625513>)

13)

Davantage de jeunes en ont marre du télétravail (<https://www.lesaffaires.com/dossier/sante-et-securite-au-travail-le-nouveau-normal/davantage-de-jeunes-ont-marre-du-teletravail/625513>)

10/06/2021 | CATHERINE CHARRON ([HTTPS://WWW.LESAFFAIRES.COM/AUTEUR/CATHERINE-CHARRON/2211](https://www.lesaffaires.com/auteur/catherine-charron/2211))

dernières nouvelles plus lus

Bourse: Wall Street commence la semaine en ordre dispersé

10h57(h
tt

[ps://www.lesaffaires.com/bourse/revue-des-marches/bourse-14-06-2021/625538](https://www.lesaffaires.com/bourse/revue-des-marches/bourse-14-06-2021/625538))

À surveiller: WSP, Roots et Enghouse

9h30(h
tt

[ps://www.lesaffaires.com/bourse/analyses-de-titres/a-surveiller-wsp-roots-et-enghouse/625544](https://www.lesaffaires.com/bourse/analyses-de-titres/a-surveiller-wsp-roots-et-enghouse/625544))

Titres en action: Recipe Unlimited, Novavax

9h12(h

ps://www.lesaffaires.com/bourse/analyses-de-titres/titres-en-action-14-06-2021/625540)

Un siège vendu 28M\$US pour voler dans l'espace avec Jeff Bezos

11h34(h

tt

ps://www.lesaffaires.com/techno/produits-electroniques/un-siege-vendu-28mus-pour-voler-dans-l-espace-avec-jeff-bezos/625543)

Tesla acceptera les bitcoins quand ils seront moins polluants

11h34(h

tt

ps://www.lesaffaires.com/techno/internet/tesla-acceptera-les-bitcoins-quand-ils-seront-moins-polluants/625542)

événements

(<https://www.lesaffaires.com/evenement>
s)



Expérience client
(<https://www.lesaffaires.com/evenements/conferences/experience-client-/615290>)

DANS LE MÊME DOSSIER



(<https://www.lesaffaires.com/dossier/focus-regional-abitibi-temiscamingue/percer-le-marche-du-kombucha-a-partir-de-val-d-or/625209>)

Percer le marché du kombucha à partir de Val-d'Or (<https://www.lesaffaires.com/dossier/focus-regional-abitibi-temiscamingue/percer-le-marche-du-kombucha-a-partir-de-val-d-or/625209>)

ÉDITION DU 26 MAI 2021 | ÉMÉLIE RIVARD-BOUDREAU (<https://www.lesaffaires.com/auteur/emelie-rivard-boudreau/2347>)



(<https://www.lesaffaires.com/dossier/focus-regional-abitibi-temiscamingue/industrie-mini%C3%A8re-de-demain-l-innovation-boreale/625210>)

Industrie minière de demain: l'innovation boréale
(<https://www.lesaffaires.com/dossier/focus-regional-abitibi-temiscamingue/industrie-mini%C3%A8re-de-demain-l-innovation-boreale/625210>)

ÉDITION DU 26 MAI 2021 | ÉMÉLIE RIVARD-BOUDREAU (<https://www.lesaffaires.com/auteur/emelie-rivard-boudreau/2347>)



(<https://www.lesaffaires.com/dossier/focus-regional-abitibi-temiscamingue/un-nouveau-parc-industriel-pour-amos/625211>)

Un nouveau parc industriel pour Amos
(<https://www.lesaffaires.com/dossier/focus-regional-abitibi-temiscamingue/un-nouveau-parc-industriel-pour-amos/625211>)

ÉDITION DU 26 MAI 2021 | ÉMÉLIE RIVARD-BOUDREAU (<https://www.lesaffaires.com/auteur/emelie-rivard-boudreau/2347>)

SUR LE MÊME SUJET

Percer le marché du kombucha à partir de Val-d'Or (<https://www.lesaffaires.com/dossier/focus-regional-abitibi-temiscamingue/percer-le-marche-du-kombucha-a-partir-de-val-d-or/625209>)

ÉDITION DU 26 MAI 2021 | ÉMÉLIE RIVARD-BOUDREAU ([HTTPS://WWW.LESAFFAIRES.COM/AUTEUR/EMELIE-RIVARD-BOUDREAU/2347](https://www.lesaffaires.com/auteur/emelie-rivard-boudreau/2347))



(<https://www.lesaffaires.com/dossier/focus-regional-abitibi-temiscamingue/percer-le-marche-du-kombucha-a-partir-de-val-d-or/625209>)

FOCUS RÉGIONAL: ABITIBI-TÉMISCAMINGUE. Écorce Kombucha est aujourd'hui vendu partout au Québec et perce en Ontario.

Industrie minière de demain: l'innovation boréale (<https://www.lesaffaires.com/dossier/focus-regional-abitibi-temiscamingue/industrie-mini-ere-de-demain-l-innovation-boreale/625210>)

ÉDITION DU 26 MAI 2021 | ÉMÉLIE RIVARD-BOUDREAU ([HTTPS://WWW.LESAFFAIRES.COM/AUTEUR/EMELIE-RIVARD-BOUDREAU/2347](https://www.lesaffaires.com/auteur/emelie-rivard-boudreau/2347))



(<https://www.lesaffaires.com/dossier/focus-regional-abitibi-temiscamingue/industrie-mini-ere-de-demain-l-innovation-boreale/625210>)

FOCUS RÉGIONAL: ABITIBI-TÉMISCAMINGUE. Des mines plus sécuritaires et moins énergivores partout dans le monde.

OPINION

Un nouveau parc industriel pour Amos (<https://www.lesaffaires.com/dossier/focus-regional-abitibi-temiscamingue/un-nouveau-parc-industriel-pour-amos/625211>)

ÉDITION DU 26 MAI 2021 | ÉMÉLIE RIVARD-BOUDREAU ([HTTPS://WWW.LESAFFAIRES.COM/AUTEUR/EMELIE-RIVARD-BOUDREAU/2347](https://www.lesaffaires.com/auteur/emelie-rivard-boudreau/2347))

L'UQAT fera des recherches sur les mines intelligentes (<https://www.lesaffaires.com/dossier/focus-regional-abitibi-temiscamingue/l-uqat-fera-des-recherches-sur-les-mines-intelligentes/625229>)

ÉDITION DU 26 MAI 2021 | ÉMÉLIE RIVARD-BOUDREAU ([HTTPS://WWW.LESAFFAIRES.COM/AUTEUR/EMELIE-RIVARD-BOUDREAU/2347](https://www.lesaffaires.com/auteur/emelie-rivard-boudreau/2347))

Une minière achète le compost de la Vallée-de-l'Or (<https://www.lesaffaires.com/dossier/focus-regional-abitibi-temiscamingue/une-mini-ere-achete-le-compost-de-la-vallee-de-l-or/625230>)

ÉDITION DU 26 MAI 2021 | ÉMÉLIE RIVARD-BOUDREAU ([HTTPS://WWW.LESAFFAIRES.COM/AUTEUR/EMELIE-RIVARD-BOUDREAU/2347](https://www.lesaffaires.com/auteur/emelie-rivard-boudreau/2347))

À LA UNE

À surveiller: WSP, Roots et Enhouse (<https://www.lesaffaires.com/bourse/analyses-de-titres/a-surveiller-wsp-roots-et-enghouse/625544>)

09:20 | CATHERINE CHARRON ET STÉPHANE ROLLAND



Que faire avec les titres de WSP, Roots et Enhouse? Voici quelques recommandations d'analystes.

(<https://www.lesaffaires.com/bourse/analyses-de-titres/a-surveiller-wsp-roots-et-enghouse/625544>)

NOS PUBLICATIONS



NOS SERVICES



Facebook (<https://www.facebook.com/pages/lesaffaires.com/100306918236>)

Twitter (https://twitter.com/#!/la_lesaffaires)

LinkedIn (<https://www.linkedin.com/company/les-affaires>)

YouTube (http://www.youtube.com/user/LesAffairesTV?ob=0&feature=results_main)

RSS (<https://www.lesaffaires.com/page/rss>)

Annoncez chez nous (<https://www.lesaffaires.com/publicite>)

Contactez-nous (<https://www.lesaffaires.com/page/contactez-nous>)

Nos événements (<https://www.lesaffaires.com/evenements>)

Éthique journalistique (<https://www.lesaffaires.com/page/ethique-journalistique>)

Politiques d'utilisation (<https://www.lesaffaires.com/page/modalites>)

Politiques de confidentialité

<http://adinsight.com/lesaffaires/pages/dialoginsight.com/politique-confidentialite>

Plan du site (<https://www.lesaffaires.com/plan-site>)



Un site de Groupe Contex Inc.
1100 boul. René-Lévesque O.
Montréal, QC H3B 4X9
(514) 392-2009

20210826-25-4

<p>Commande</p> <p>Mandataire(s)</p> <p>4 Nathalie Camden, sous-ministre associée aux Mines 5 Dominique Deschênes 6 Daniel Gaudreau, sous-ministre associé au Territoire 7 Yves Robertson, Directeur général du réseau régional 8 François Dupuis, Directeur des affaires autochtones</p> <p>Action Pour commentaires</p>	<p>Date transmission 2021-08-26 Date échéance 2021-09-15</p> <p>No classement</p>
--	---

Objet	Zone Innovation minière à Rouyn-Noranda		
Nature doc.	Guide, sommaire exécutif, montage financier, fiche d'évaluation, sommaire, document de bonification et clarification, dossier d'affaires		
Interlocuteur		Organisme	
Date doc.	2021-08-26	Références	
		Destinataire	

Requérant(e) Martin Breault, directeur général des mandats stratégiques
--

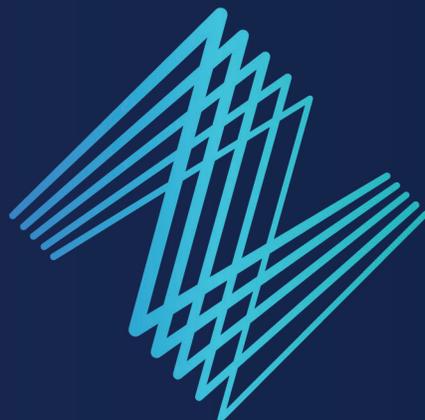
Commentaire Pour toute question, veuillez contacter M. Daoudou Nassaya : daoudou.nassaya@mern.gouv.qc.ca.

Collaborateur(s)
1. Daoudou Nassaya, 6004149 (en c. c. seulement) 2. Suzanne Maltais, 6004149 (en c. c. seulement)

Initiales	Date	Initiales	Date	Initiales	Date
_____	_____	<input type="checkbox"/> _____	_____	<input type="checkbox"/> _____	_____
Chef de service		DGRHRI		Autre collaborateur	
_____	_____	<input type="checkbox"/> _____	_____	<input type="checkbox"/> _____	_____
Directeur/Directrice		DGRFMGC		Autre collaborateur	
_____	_____	<input type="checkbox"/> _____	_____	<input type="checkbox"/> _____	_____
Dir. gén. adj.		Affaires juridiques		Secrétariat	
_____	_____	<input type="checkbox"/> _____	_____	<input type="checkbox"/> _____	_____
Directeur général/Directrice générale		Communications		Secrétariat général	

APPROBATIONS			
_____ Sous-ministre ass. ou dir. URSM	_____ Date	_____ Sous-ministre	_____ Date

CABINET DU MINISTRE



ZONES D'INNOVATION QUÉBEC

UNE ÉCONOMIE INNOVANTE,
UN QUÉBEC PROSPÈRE

Guide de présentation d'un projet de zone d'innovation

Dépôt légal, février 2020

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN : 978-2-550-85329-9

© Gouvernement du Québec, 2020

Table des matières

Partie 1 : Contexte	4
1.1 Raison d'être	4
1.2 Définition	4
1.3 Objectifs du projet	5
Partie 2 : Étapes de réalisation	6
Partie 3 : Cadre de présentation et d'analyse des projets	7
3.1 Demandeurs admissibles	7
3.2 Projets admissibles	7
3.3 Présentation et analyse des projets	9
3.4 Sélection des projets et désignation de zones d'innovation	10
3.5 Financement	10
3.6 Appui technique	10
3.7 Évaluation	10

Partie 1 : Contexte

Le présent guide a été rédigé à l'intention des organisations désirant présenter un projet de zone d'innovation au ministre de l'Économie et de l'Innovation afin que ledit projet donne lieu à la désignation officielle d'une zone d'innovation par le gouvernement du Québec.

Les directions régionales (DR) du ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et d'Investissement Québec (IQ) conseillent ces demandeurs et leur offrent l'appui nécessaire.

1.1 Raison d'être

Par la création de zones d'innovation, le gouvernement du Québec compte sur l'innovation comme facteur de croissance, de réussite et de prospérité, à l'instar de plusieurs économies florissantes dans le monde.

La création de zones d'innovation de calibre international est ainsi au cœur de sa vision économique, qui vise à augmenter la commercialisation des innovations, les exportations, les investissements locaux et étrangers ainsi que la productivité des entreprises. Territoires durables offrant des milieux de vie recherchés, les zones d'innovation sont mises en place pour développer de la main-d'œuvre qualifiée et attirer des talents et des entrepreneurs du Québec et d'ailleurs.

Elles s'appuient sur le pouvoir d'animation et d'influence que possèdent les acteurs locaux issus des milieux municipaux, de la recherche, de l'innovation, de l'industrie et de l'entrepreneuriat, ainsi que sur leur collaboration réciproque ou celle établie avec d'autres partenaires à l'échelle québécoise et mondiale.

1.2 Définition

Les zones d'innovation sont des territoires géographiques délimités (terrains limitrophes situés à l'intérieur d'une municipalité ou de plusieurs municipalités voisines) où des acteurs de la recherche, de l'innovation, de l'industrie et de l'entrepreneuriat sont regroupés et collaborent de manière à insuffler une culture d'innovation, tout en mettant en valeur les avantages concurrentiels durables de ces territoires ou régions.

Les zones d'innovation comptent sur les interactions entre acteurs et partenaires de même que sur la mise en commun de ressources afin de devenir des lieux d'expertise et d'expérimentation attractifs dans différents secteurs d'activité en misant sur des technologies de pointe.

En plus d'accueillir une concentration suffisante d'entreprises comme le font les parcs industriels ou technologiques, les zones d'innovation comprennent des infrastructures de recherche et d'innovation, des incubateurs et accélérateurs d'entreprises, des infrastructures de transport et de communication efficaces et évolutives favorisant les échanges à l'intérieur et à l'extérieur desdites zones de même que des milieux de vie attrayants (offre de logements et zones résidentielles, commerces, loisirs, arts et culture, espaces verts, etc.).

Au final, chaque zone d'innovation est adaptée aux réalités du territoire et des régions qui l'accueillent. Ainsi, elle s'appuie sur les atouts existants et font la promotion des réseaux de collaboration mis en place entre les acteurs de la recherche, de l'entrepreneuriat, du financement et des entreprises phares de divers secteurs économiques.

1.3 Objectifs du projet

La création de zones d'innovation de calibre international au Québec a pour objectif de créer une prospérité nouvelle et des emplois de qualité au bénéfice de l'ensemble des Québécois. Elle vise aussi à procurer une marque de commerce spécifique au Québec, dans sa stratégie de prospection d'investissements directs étrangers et de talents d'ici et d'ailleurs.

Concrètement, les zones d'innovation doivent poursuivre l'objectif de répondre aux trois grands enjeux suivants :

- 1.** Passage de l'idée au marché : permettre la création et la croissance d'entreprises innovantes ainsi que la conquête de nouveaux marchés en favorisant la mise au point de technologies et de produits innovants.
- 2.** Investissements privés, locaux et étrangers : attirer des investissements pour la croissance et la hausse de la productivité des entreprises.
- 3.** Croissance propre et durable : opérer une transition vers une économie à faible empreinte environnementale.

Les zones d'innovation devront donc contribuer :

- à améliorer la performance socioéconomique des territoires;
- à augmenter la productivité des entreprises;
- à la création d'entreprises à forte valeur ajoutée;
- à accroître les exportations québécoises;
- à attirer plus d'investissements privés, locaux et étrangers;
- à représenter le Québec sur la scène internationale;
- à attirer, à développer et à maintenir des talents;
- à hausser la qualité de vie;
- à diminuer l'empreinte environnementale du Québec.

Partie 2 : Étapes de réalisation

Le déploiement des zones d'innovation de calibre international s'inscrit dans une vision à long terme. Il s'étend de l'élaboration d'un projet à l'évaluation de ses résultats.

Les zones d'innovation sont avant tout amorcées par les acteurs locaux des secteurs privé et public. L'engagement des principaux acteurs – municipalités, territoires de communauté métropolitaine ou municipalités régionales de comté (MRC), organismes à vocation économique, entreprises, établissements de recherche et d'enseignement – doit se traduire dans une planification à longue portée.

Les DR du MEI et d'IQ assurent, pour leur part, un accompagnement continu auprès des demandeurs et des organisations participantes, et ce, aux diverses étapes de la réalisation de leur projet et dans l'ensemble

des régions du Québec. Cet accompagnement consiste à fournir des conseils et des mesures de suivi personnalisés, tout en facilitant l'accès à l'expertise et aux programmes gouvernementaux ainsi qu'à d'autres ressources, afin de concevoir et de mettre en place les meilleures solutions et façons de faire pour la présentation et la réalisation de ce projet.

Plusieurs autres ministères et organismes, investisseurs et partenaires du gouvernement du Québec sont mis à contribution, selon les particularités de chaque projet.

Des experts internationaux peuvent également contribuer aux travaux, incluant l'évaluation de projets, afin de partager leurs connaissances et leur expérience de manière à maximiser les résultats des zones d'innovation du Québec à toutes les échelles (régionale, canadienne et internationale).

Tableau 1 : Étapes de réalisation et de suivi d'une zone d'innovation

1. Mobilisation et élaboration	Élaboration du projet (réalisation d'études préliminaires)
	Démarchage d'acteurs publics et privés engagés
2. Présentation	Dépôt du projet auprès de la DR
	Vérification que la demande est complète (tous les documents requis ont été remis)
3. Analyse	Analyse du projet au MEI et à IQ, en collaboration avec les DR et les professionnels désignés par le comité interministériel
	Examen du projet par le comité interministériel
	Avis du comité interministériel au ministre
4. Décision	Examen du ministre de l'Économie et de l'Innovation
	Décision du ministre (sélection ou non du projet pour une désignation de zone d'innovation)
5. Désignation	Annonce concernant la désignation d'une zone d'innovation (précisant notamment son positionnement stratégique mondial et son périmètre)
6. Déploiement	Mise en place de la structure et des mécanismes de gouvernance pour la création et la gestion de la zone d'innovation
	Études et planification approfondies
	Réalisation du plan de développement de la zone d'innovation (investissements privés et publics)
7. Stratégie gouvernementale	Coordination et suivi du déploiement des zones d'innovation
	Élaboration et mise en œuvre d'un plan concerté de promotion et d'attraction d'investissements étrangers
8. Évaluation	Suivi et évaluation des zones d'innovation désignées par le comité interministériel

Partie 3 : Cadre de présentation et d'analyse des projets

3.1 Demandeurs admissibles

Toute organisation, entreprise ou regroupement d'organisations et d'entreprises peut présenter une demande de désignation de zone d'innovation au ministre de l'Économie et de l'Innovation dans la mesure où la totalité des documents énumérés à la section 3.3 sont remis. Ainsi, le demandeur doit :

- démontrer l'engagement d'acteurs des secteurs privé et public (des milieux industriels, de l'entrepreneuriat, municipaux, de la recherche, de l'innovation) dans le projet de zone d'innovation;
- déterminer la structure de gouvernance ainsi que l'approche et les mécanismes de mise en œuvre, de suivi et reddition de comptes qui seront mis en place pour la création et la gestion de la zone d'innovation.

3.2 Projets admissibles

Les projets admissibles sont ceux qui répondront aux six critères de réussite établis (grille d'évaluation 1).

Les projets admissibles devront également répondre de façon satisfaisante aux trois critères de sélection fixés (grille d'évaluation 2). Les demandeurs devront démontrer de quelle façon leur projet y répond.

L'atteinte des critères sera évaluée à la fois en fonction des caractéristiques actuelles du territoire visé et de la description du projet présentées par le demandeur (voir section 3.3).

Grille d'évaluation 1 : Critères de réussite

Les critères de réussite sont éliminatoires. Par conséquent, si le projet ne présente pas une description valable du projet pour chacun de ces critères, ce dernier obtiendra un avis défavorable du comité interministériel.

Critères	Description
Industriel	<ul style="list-style-type: none">Le projet repose sur plus d'un secteur économique, dont un en croissance et innovant, dans lesquels le territoire possède ou peut acquérir des avantages comparatifs durables, à l'échelle nationale et internationale, s'adressant à diverses clientèles entrepreneuriales, commerciales, financières et de la recherche.Le projet rassemble une masse critique d'entreprises innovantes de toutes tailles (des multinationales, de petites et moyennes entreprises [PME], des entreprises phares, etc.).
Entrepreneurial	<ul style="list-style-type: none">Le projet prévoit l'accueil d'entreprises en développement (<i>startups</i>) et d'autres en phase de démarrage et de précommercialisation.Le projet prévoit des espaces entrepreneuriaux favorisant la cocréation et la fabrication.Le projet prévoit la disponibilité et l'utilisation de capitaux de risque et de développement, de même que d'accompagnateurs pour la commercialisation de l'innovation.
De savoir	<ul style="list-style-type: none">Le projet compte sur la présence d'établissements de recherche ou d'enseignement (universités, collèges, centres de recherche, centres collégiaux de transfert technologique) qui sont partie prenante dans le projet.Le projet met de l'avant des mesures de développement et d'attraction de main-d'œuvre qualifiée, créative et diversifiée.
Connecté	<ul style="list-style-type: none">Le projet compte sur des infrastructures modales qui facilitent la mobilité des personnes et des marchandises.Le projet assure un accès aux services Internet haute vitesse sur le territoire visé.Le projet compte sur la présence d'infrastructures telles que des zones industrialo-portuaires, des pôles logistiques, des parcs technologiques et des parcs industriels.
Collaboratif	<ul style="list-style-type: none">Le projet prévoit des mécanismes et outils facilitant la collaboration et le partage d'information stratégique entre les acteurs de la recherche, du financement, de l'innovation, de l'entrepreneuriat et des entreprises phares.Le projet prévoit une structure et des activités d'animation socioculturelle afin de favoriser le maillage et la collaboration entre les différents acteurs.Le projet prévoit des mécanismes et outils facilitant la collaboration à l'intérieur et à l'extérieur de la zone, notamment avec les autres zones, les grappes, les créneaux et pôles d'excellence, les centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) et les organismes de valorisation.
Durable	<ul style="list-style-type: none">Le projet compte sur un plan de développement urbain, économique et social dans une perspective de développement durable, partagé entre tous les acteurs (municipalités, entreprises, organismes, institutions de savoir, etc.).Le projet vise le développement d'innovations sociales et la création de milieux de vie diversifiés propices à la qualité de vie et au bien-être des personnes à tout moment de l'année.

Grille d'évaluation 2 : Trois critères de sélection

Critères	Description
Qualité du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet présente une vision de développement d'une zone d'innovation claire, cohérente et complémentaire des réalités et initiatives existantes sur le territoire. • Le projet comporte un plan de développement et d'aménagement suffisamment détaillé et précis pour indiquer notamment les grandes étapes de sa réalisation. • Le projet représente le territoire visé sur une carte suffisamment détaillée permettant de refléter la vision de développement de la zone et de distinguer, notamment, les grands chantiers de même que les limites du territoire en question. • Le projet compte sur des investissements privés à différentes étapes de réalisation. Il détermine aussi les principaux investissements publics souhaités, sur un échéancier de plus ou moins cinq ans. • Le projet mentionne les principales parties prenantes, leurs responsabilités, leurs contributions et engagements (investissements privés et publics, recherche et développement, ressources humaines, etc.), leurs intérêts et attentes (commerciales ou autres).
Pertinence du projet (capacité à répondre aux grands enjeux et objectifs)	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet précise les moyens et les mécanismes opérationnels qui permettront d'accroître le passage de l'idée au marché, d'attirer les investissements privés et étrangers, de même que de favoriser une croissance propre et durable. • Le projet présente un fort potentiel de retombées sur la performance socioéconomique et environnementale ainsi que sur la hausse de la qualité de vie des Québécois et peut démontrer de manière précise et réaliste ses retombées particulières, notamment sur les plans suivants : <ul style="list-style-type: none"> — la productivité des entreprises présentes dans l'écosystème régional ou national; — la création d'entreprises innovantes, dans un secteur de pointe ou présentant une offre de produits et de services à forte valeur ajoutée; — le potentiel d'exportation de produits et services; — l'attraction d'investissements privés du Québec et de l'étranger; — l'attraction de talents du Québec et de l'étranger.
Gouvernance et continuité du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet compte sur une gouvernance représentative et optimale permettant d'assurer la continuité de la zone dans le temps. <ul style="list-style-type: none"> — Il prévoit la mise sur pied d'une structure organisationnelle vouée à la réalisation d'un plan de développement et d'aménagement et à la gestion du projet (ou à l'octroi d'un mandat clair à cet effet à une organisation compétente et pertinente). Cette structure organisationnelle devra, au sein de son conseil d'administration majoritairement constitué de représentants d'entreprises et sous la présidence d'un représentant du milieu des affaires de la région, réunir, par exemple, les autorités municipales (ou leurs mandataires), des représentants d'organismes ou d'établissements de production et de valorisation, ou les représentants d'organismes sociaux. Un représentant du gouvernement (DR du MEI ou d'IQ) devra y être invité à titre d'observateur. — Il définit correctement l'approche et les mécanismes proposés pour la création et la gestion de la zone (notamment le financement, le développement commercial, le développement social et la mobilité dans la zone), de même que pour le suivi et la reddition de comptes auprès des autorités ministérielles.

3.3 Présentation et analyse des projets

Tel qu'il est exposé sommairement à la partie 2, tout demandeur doit présenter son projet de zone d'innovation au ministre de l'Économie et de l'Innovation, par l'entremise des DR du MEI et d'IQ.

Les projets de zone d'innovation soumis seront tous analysés et commentés par une instance d'examen du gouvernement du Québec, le comité interministériel sur les zones d'innovation, lorsque l'ensemble des documents requis aura été fourni par le demandeur. Ce comité sera composé de représentants des ministères

partenaires déterminés par le MEI. Des représentants d'organisations locales ou régionales, notamment les municipalités, pourront également être interpellés afin de collaborer à cette analyse.

Le ministre rendra sa décision à la lumière de l'avis du comité.

Il n'y a pas de période spécifique de mise en candidature ou de réception de dossiers. Les projets seront reçus et analysés en continu, selon leur niveau d'avancement.

Documents requis pour la présentation d'un projet de zone d'innovation

Le demandeur doit déposer un dossier complet comprenant les huit sections suivantes :

- I** Vision de développement de la zone d'innovation.
- II** Parties prenantes et contribution au projet (lettre d'engagement des acteurs incontournables dans la réalisation du projet : entreprises ou organisations privées, autorités municipales visées, établissements de recherche et d'enseignement, etc.).
- III** Gouvernance du projet (organisation chargée de la gestion du projet et composition de son conseil d'administration, approche et mécanismes de gouvernance).
- IV** Délimitation et caractéristiques de la zone :
 - Représentation géographique (plan d'aménagement souhaité permettant de déterminer les grands chantiers de développement.);
 - Caractéristiques des terrains visés (propriété, sols contaminés, etc.).
- V** Analyse stratégique :
 - Forces, faiblesses, occasions, menaces;
 - Secteurs d'activité visés;
 - Orientations de développement (grands chantiers);
 - Potentiel d'investissements privés.
- VI** Plan et échéancier de développement :
 - Grands chantiers de développement (principaux projets spécifiques);
 - Échéancier.
- VII** Montage financier préliminaire :
 - Investissements privés et publics envisagés selon les grands chantiers et répartis dans un échéancier de plus ou moins cinq ans.
- VIII** Résultats et retombées visés :
 - Démonstration de l'atteinte des objectifs et des retombées visés.

3.4 Sélection des projets et désignation de zones d'innovation

Sur la base de l'avis du comité interministériel et suivant son propre examen, le ministre de l'Économie et de l'Innovation sélectionne les projets retenus et désigne les zones d'innovation correspondantes. Les zones d'innovation ainsi créées et les parties prenantes peuvent, de ce fait, bénéficier des programmes généraux d'aide financière et fiscale du gouvernement du Québec et d'appuis additionnels décrétés exceptionnellement dans ce contexte.

3.5 Financement

Le gouvernement du Québec peut contribuer financièrement à la réalisation des études requises pour le dépôt des documents nécessaires à la présentation d'un projet de zone d'innovation. Cette contribution est assujettie à des normes particulières, notamment une participation financière de partenaires privés.

Pour ce qui est de la contribution financière du gouvernement du Québec à la création et au développement de zones d'innovation, celle-ci peut varier d'un projet à l'autre, selon la taille, le type de projet particulier et les formes d'appui pertinentes.

Certaines aides peuvent provenir des mesures et des programmes existants des différents ministères et organismes du gouvernement du Québec relatifs à l'innovation, à l'immigration, à l'investissement, au développement local et régional, au développement de marchés, à l'entrepreneuriat, à la main-d'œuvre ou au développement régional.

Des mesures additionnelles peuvent également être mises en place afin de favoriser l'atteinte des objectifs d'un projet de zone d'innovation. Ainsi, à titre d'exemples, des investissements additionnels peuvent être engagés pour l'acquisition, la mise à niveau ou la construction d'infrastructures stratégiques.

Enfin, l'aide accordée fait l'objet d'une convention d'aide financière qui précise les obligations de chacune des parties ainsi que les modalités de versement.

3.6 Appui technique

L'appui du gouvernement du Québec peut aussi prendre d'autres formes, telles qu'un processus accéléré et simplifié pour l'obtention d'autorisations ou de permis, ou l'accompagnement par l'entremise d'un guichet unique. Pour ce faire, les DR du MEI et d'IQ et le comité interministériel sur les zones d'innovation sont mis à contribution.

3.7 Évaluation

Un cadre d'évaluation permettra de mesurer les réalisations et les retombées de chacune des zones d'innovation. La réalisation du plan de développement prévu pour la zone d'innovation et l'atteinte des cibles établies serviront de référence lors de la reconduction de la reconnaissance de la zone d'innovation.

economie.gouv.qc.ca/zonesinnovation

Joindre nos bureaux régionaux

1 866 463-6642



ICI Abitibi-Témiscamingue

Québec octroie 400 000 \$ au projet de zone d'innovation minière à Rouyn-Noranda



Le projet de ZIM à Rouyn-Noranda

PHOTO : GRACIEUSETÉ

Andrei Audet

à 7 h 57

Le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) accorde une subvention de 400 000 \$ à la Ville de Rouyn-Noranda pour l'embauche d'un responsable de la possible zone d'innovation minière. Il contribuera aux prochaines étapes d'élaboration du projet.

Un an s'est écoulé depuis la présentation par la Ville de la zone d'innovation souhaitée. La mairesse de Rouyn-Noranda, Diane Dallaire, estime qu'il s'agit d'un pas dans la bonne direction, mais désire rester prudente quant à la suite du projet.

« Oui, c'est une bonne nouvelle. C'est une étape importante, mais ça ne vient pas concrétiser la zone d'innovation minière », tient-elle à préciser.

Optimisme à la Ville

Dans l'éventualité où le projet de zone d'innovation minière n'est pas retenu par le MEI, Diane Dallaire, assure que la tâche accomplie par le responsable demeurera pertinente pour la Ville.

« Il est trop tôt pour dire quelle forme ça pourrait prendre et ce qu'il arrivera dans les prochaines années. Nous demeurons confiants. C'est sûr que nous ne travaillons pas pour rien. Je me dis que nous sommes en train de bâtir quelque chose. »

Au début du mois de mars, le député caquiste et adjoint parlementaire du premier ministre dans le dossier des zones d'innovation, Donald Martel, était de passage en Abitibi-Témiscamingue pour échanger avec le milieu sur les projets de zones d'innovation de Rouyn-Noranda et Val-d'Or. À ce moment, la Ville de Rouyn-Noranda a rappelé qu'elle tient à « obtenir une désignation gouvernementale en bonne et due forme » afin d'aller de l'avant avec la zone d'innovation minière.

Rappelons que sur une trentaine de projets de zones d'innovation déposés à travers le Québec, le MEI souhaite en réaliser 10. Récemment, deux projets ont été confirmés par le gouvernement provincial en Estrie.

À lire aussi :

- Les projets de zone d'innovation en Abitibi-Témiscamingue verront-ils le jour?
- Zones d'innovation: 2 projets en Abitibi-Témiscamingue, toujours pas de confirmation

Andrei Audet



Archivé: 5 septembre 2024 15:59:31

De: [Verret, Caroline \(BSMA-Mines\)](#)

Envoyé: Tue, 6 Aug 2024 13:37:48

À: [Garon, Renée \(DGGMM\)](#) [Douheret, Jocelyn \(DPM\)](#)

Cc: [Morency, Josée \(BSMA-Mines\)](#) [Lalancette, Vanessa \(BSMA-Mines\)](#)

Sujet: TR: CR de la rencontre du comité de recommandation sur le projet de ZIM

Importance: Normal

Confidentialité: None

Pièces jointes:

[2024-06-20 Compte-rendu_Comité recommandation_ZIM.docx](#) 



Bonjour Renée et Jocelyn,

Voici le compte rendu de la rencontre du Comité de recommandation de zones d'innovation Québec qui s'est tenue le 20 juin dernier relativement à la ZIM à Rouyn-Noranda et à laquelle Ian a participé.

Concernant la rencontre de briefing sur la ZIM avec la ministre demandée par Virginie (à prévoir le 22 ou le 23 août, avec Jocelyn et Simon), une convocation sera transmise aujourd'hui.

Bonne journée!

Caroline Verret

Adjointe exécutive

Bureau du sous-ministre associé aux Mines

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

5700, 4^e Avenue Ouest, D 327
Québec (Québec) G1H 6R1

caroline.verret@mrnf.gouv.qc.ca
mrnf.gouv.qc.ca

Fraser, Simon (DPM)

De: Jean Severin Bouda <jsb@groupemisa.com>
Envoyé: 14 mars 2024 12:28
À: Valerie Boissonneault; Bernier, Nancy; 53-54
Cc: Douheret, Jocelyn (DPM); L 53-54 Gaudreault, Jean-Simon (DPM); Fraser, Simon (DPM); 53-54
Objet: RE: MELCCFP - Zone d'innovation mines
Pièces jointes: Sommaire-executif-2024.pdf; ZIMR001_Napperon_100ansHistoire_20240122 (1).pdf

Bonjour à tout.e.s,

En préparation de la rencontre de cet après-midi, vous trouverez en fichier joint le sommaire exécutif ainsi que le napperon de la ZIM.

Nous pourrions en discuter plus en détails durant la rencontre.

Merci,

53-54



53-54
Groupe MISA
53-54

94, Ave. du Lac, suite 060
Rouyn-Noranda (QC) J9X 4N4



[Zone d'Innovation Minière : l'humain au cœur de la transition](#)

Archivé: 5 septembre 2024 15:44:49
53-54

Envoyé: Thu, 21 Mar 2024 20:50:11

À: [Fraser, Simon \(DPM\)](#)

Cc: [Valerie Boissonneault](#) 53-54 [Philippe Gaudreault \(philippe.gaudreault@economie.gouv.qc.ca\)](#) [Douheret, Jocelyn \(DPM\)](#)

Sujet: CONFIDENTIEL | Fiches projets fonderie

Importance: Normal

Confidentialité: None

Pièces jointes:

23-24

Bonjour Simon,

Voici les fiches des projets de la fonderie.

Si tu as des questions, n'hésites pas. Il me ferait plaisir d'y répondre.

Merci,

53-54

53-54



zone
d'innovation
minière

Groupe MISA

53-54

94, Ave. du Lac, suite 060

Rouyn-Noranda (QC) J9X 4N4



[Zone d'Innovation Minière : l'humain au](#)

cœur de la transition

48